

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 9 mai 2017 à 13 h 30
en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à
Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Chambre de commerce région de Matane – Assemblée générale annuelle, le 17 mai 2017 à 17 h 30 (2^e étage de La Fabrique)
- 4- Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) - Assemblée générale annuelle, le 25 mai 2017 à 16 h 00 au Centre communautaire de Pointe-au-Père (400, av. J.-Roger-Lebel à Rimouski)
- 5- Parkinson Bas-Saint-Laurent – 12^e édition de la Soirée dégustation Vins et fromage, samedi 20 mai 2017 à 18h00 à Rimouski
- 6- Autorisation paiement RCGT – Honoraires professionnels - Vérification des états financiers 2016 de la SOLIDE
- 7- Inforoute - Contrat de services Internet
- 8- Garanties additionnelles Assurance responsabilité civile
- 9- Télécommunications – Autorisation versement – location d'un terrain (période mai 2017 à avril 2018)
- 10- Mandat à madame Hamy Mama, analyste financière, pour fins d'autorisation de moratoires (dossiers FLI)
- 11- Autorisation signature – Contrat de services professionnels en communications avec la ville de Matane
- 12- SANAM – Contrat de travail de la chargée de projet
- 13- Inspecteur en bâtiments (surnuméraire)
- 14- FQM – Invitation aux préfets et aux directeurs généraux à l'Assemblée des MRC, les 31 mai et 1^{er} juin 2017 à Québec
- 15- Redistribution du 2^e versement 2015-2016 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- 16- Dépôt et adoption du Rapport annuel de la CGT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
- 17- Partage des coûts liés à l'embauche, par la Corporation d'aménagement des TPI, d'un étudiant en génie forestier pour l'été 2017
- 18- Attestation de conformité – "Programme 2017 de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette" de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladie (SOPFIM) sur le TNO Rivière-Bonjour
- 19- Demande d'appui – Coalition Port de Matane

- 20- Recommandations au Conseil
 - 20.1 Coalition Port de Matane
 - 20.2 PHOS
 - 20.3 Jeux des aînés
 - 20.4 La RUCHE
 - 21- Comité d'investissement
 - 22- Varia
 - 23- Période de questions
 - 24- Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 276-05-17

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du comité administratif sont présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 277-05-17

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (CREBSL) – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 25 MAI 2017 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'assemblée générale annuelle du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), le 25 mai 2017 à 16 h 00 au Centre communautaire de Pointe-au-Père à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacements et de souper sont défrayés pour un représentant par organisme à but non lucratif membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE désigner monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, pour assister à l'assemblée générale annuelle du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), le 25 mai 2017 à Rimouski, à titre de représentant de la MRC de La Matanie;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 278-05-17

AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) – VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOLIDE AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT la facturation de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels pour la préparation des états financiers de

fermeture de la SOLIDE au 31 décembre 2016, la préparation des déclarations fiscales 2016 et les états financiers avant le transfert à la MRC, au montant total de 2 320 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers de la SOLIDE pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016, au montant total de 2 667,42 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 279-05-17

INFOROUTE – CONTRAT DE SERVICES INTERNET

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service Internet de la Commission scolaire des Phares auprès de Vidéotron prendra fin le 17 août 2017, lequel contrat inclut la desserte des autres utilisateurs de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent, dont la MRC de La Matanie (bande passante de 25 MB);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur encourage les commissions scolaires à se raccorder au réseau du RISQ;

CONSIDÉRANT QUE le RISQ offre de nombreux avantages pour les commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le RISQ constitue un organisme à but non lucratif largement implanté entre autres, dans le réseau de l'éducation, de la santé, des ministères et organismes gouvernementaux au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le RISQ peut aussi présenter des avantages en lien avec le téléchargement de contenu sur les serveurs des fournisseurs d'application pour les MRC utilisatrices de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse a été réalisée en collaboration avec les mandants de l'anneau Bas-Saint-Laurent afin d'étudier les meilleures options et que le RISQ a été identifié comme étant concurrentiel avec les autres fournisseurs de service;

CONSIDÉRANT QUE la partie des coûts de desserte Internet par le RISQ attribuables à la MRC de La Matanie ont été soumis aux membres du comité administratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE confirmer à la Commission scolaire des Phares que la MRC de La Matanie accepte la proposition du RISQ pour la fourniture du service Internet aux usagers de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent pour la période du 17 août 2017 au 17 août 2018;

DE rembourser la Commission scolaire des Phares pour les coûts attribuables à la bande passante de 25 MB réservée à l'usage de la MRC de La Matanie, soit un montant estimé à 2 220 \$ pour la période susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 280-05-17

GARANTIES ADDITIONNELLES ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT la proposition de garanties additionnelles en assurance responsabilité civile soumise par le courtier autorisé de la MMQ, en lien avec les tremblements de terre, les inondations, les frais de justice et la responsabilité fiduciaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE maintenir les primes d'assurance responsabilité actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 281-05-17

TÉLÉCOMMUNICATIONS – AUTORISATION VERSEMENT – LOCATION D'UN TERRAIN (PÉRIODE MAI 2017 À AVRIL 2018)

CONSIDÉRANT le contrat de location d'un terrain à des fins de télécommunications d'urgence à Grosses-Roches intervenu en 2011 avec monsieur Serge Caron;

CONSIDÉRANT le calendrier de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement annuel indexé pour la période de mai 2017 à avril 2018 au montant de 1 615,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 282-05-17

MANDAT À MADAME HAMY MAMA, ANALYSTE FINANCIÈRE, POUR FINS D'AUTORISATION DE MORATOIRES (DOSSIERS FLI)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 443-09-15 afin de préciser les modalités d'autorisation des demandes de moratoire en lien avec la gestion du Fonds local d'investissement (FLI)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise madame Hamy Mama, analyste financière de la MRC, à approuver, après analyse de la situation du promoteur, un moratoire d'un maximum de trois (3) mois, pour le remboursement de mensualités en lien avec un prêt accordé dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

QUE le processus d'approbation des demandes de moratoire devra respecter les modalités suivantes :

- Toute demande de moratoire devra être soumise sur le formulaire prévu à cette fin, lequel devra être signé et daté par le demandeur;

- Les formulaires devront porter l'étampe de la MRC de La Matanie pour attester leur date de réception;
- La décision d'accepter ou de refuser une demande de moratoire devra s'effectuer par écrit, être datée et portée la signature de l'analyse financière;
- Lors des réunions du comité d'investissement, la liste des demandes de moratoire refusées ou acceptées devra être présentée par l'analyste financière;
- Le renouvellement d'un moratoire ou une demande d'un deuxième moratoire au cours d'une même année pour un dossier de prêt doit faire l'objet d'une recommandation favorable du comité d'investissement avant d'être approuvé par l'analyste financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 283-05-17

AUTORISATION SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN COMMUNICATIONS AVEC LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie et la ville de Matane désirent partager les services d'une ressource humaine en communications et conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services professionnels à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a procédé au recrutement et à l'embauche d'une ressource dont le titre d'emploi est « Conseiller(ère) en communications et affaires publiques »;

CONSIDÉRANT QUE par ses actions, la conseillère aux communications et affaires publiques contribue à promouvoir le positionnement, le rôle et la mission de la MRC de La Matanie et de la ville de Matane autant à l'interne qu'auprès de la population et de leurs partenaires respectifs;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent la conclusion d'entente de fournitures de services entre municipalités et en définissent les modalités;

CONSIDÉRANT les membres du comité administration ont pris connaissance du contrat de services professionnels en communications préparé en collaboration avec la ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion de l'entente relativement à la fourniture de services professionnels par la MRC de La Matanie à la ville de Matane, par sa conseillère en communications et affaires publiques, débutant le 1^{er} mai 2017 au 31 décembre 2019, renouvelable automatiquement pour des périodes successives d'une année à moins d'un avis écrit quatre mois avant l'expiration;

QUE monsieur André Morin, préfet, et monsieur Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, le contrat de services professionnels en communications avec la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 284-05-17

SANAM – CONTRAT DE TRAVAIL DE LA CHARGÉE DE PROJET

CONSIDÉRANT la résolution numéro 306-05-16 concernant l'embauche de madame Fanny Allaire-Poliquin, à compter du 26 mai 2016, à titre de chargée de projet SANAM dans le cadre d'un remplacement de congé de maternité;

CONSIDÉRANT la démission de madame Catherine Berger avant la fin de son congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire et fiduciaire de la démarche Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche SANAM sont établies avec le comité de suivi et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'un nouveau contrat de travail pour madame Fanny Allaire à titre de chargée de projet pour le SANAM, à compter du 26 mai 2017, pour un mandat d'un (1) an et conditionnellement au financement des bailleurs de fonds;

QUE le préfet et la directrice générale ou le directeur général par intérim soient et sont autoriser à signer le contrat de travail et la lettre d'entente avec le SCFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 285-05-17

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS (SURNUMÉRAIRE)

CONSIDÉRANT QUE l'absence pour des raisons de maladie d'un inspecteur en bâtiments affecté au service d'urbanisme occasionne un surcroît de travail;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective permet l'embauche de personnel surnuméraire et qu'un affichage a été réalisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE mandater le directeur général par intérim et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme afin qu'il procède au recrutement d'un inspecteur en bâtiments surnuméraire pour les besoins du service d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 286-05-17

FQM – INVITATION AUX PRÉFETS ET AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX À L'ASSEMBLÉE DES MRC, LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2017 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la convocation pour les représentants de la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 31 mai et 1^{er} juin 2017 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 180 \$ plus les taxes applicables, par membre, pour la participation de monsieur André Morin, préfet, et monsieur Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 31 mai et 1^{er} juin 2017 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 287-05-17

REDISTRIBUTION DU 2^E VERSEMENT 2015-2016 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de l'administration de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, la MRC de La Matanie a reçu un montant de 109 798\$ correspondant au deuxième versement (25 %) de l'enveloppe budgétaire pour la région du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du PADF pour l'exercice financier 2015-2016 et accordé par le MFFP suite à l'acceptation du rapport annuel amendé qui a été adopté par le Conseil de la MRC en mars 2017 et par les autres MRC concernées »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit maintenant distribuer ces sommes selon les proportions entendues entre les MRC et le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 109 798 \$ comme suit :

Activité	Responsable de l'activité	Prévision des dépenses
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Matapédia	MRC de La Matapédia	19 627 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Matanie	MRC de La Matanie	11 318 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Mitis	MRC de La Mitis	4 480 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Rimouski-Neigette	MRC de Rimouski-Neigette	6 168 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC des Basques	MRC des Basques	3 944 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Rivière-du-Loup	MRC de Rivière-du-Loup	3 145 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Témiscouata	MRC de Témiscouata	10 336 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Kamouraska	Première Nation Malécite de Viger	4 362 \$

Subvention au Chantier d'éclaircie commerciale	Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD)	7 042 \$
Tables de GIRT	Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD)	36 375 \$
	MRC de La Matanie (reddition de comptes)	3 000 \$
Total		109 798 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 288-05-17

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE (CGT) DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer un suivi sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal (TPI) délégué, la convention de gestion territoriale (CGT) prévoit le dépôt d'un rapport annuel d'activités au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE le *Rapport annuel d'activités* du territoire d'application de la CGT pour l'année 2016, préparé par madame Alice Bernier-Banville, ingénieure forestière de la MRC de La Matanie, a été soumis à l'attention des membres du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie adopte le *Rapport annuel d'activités* du territoire d'application de la convention de gestion territoriale pour l'année 2016 pour fins de dépôt et de transmission au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 289-05-17

PARTAGE DES COÛTS LIÉS À L'EMBAUCHE, PAR LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI, D'UN ÉTUDIANT EN GÉNIE FORESTIER POUR L'ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT QUE les budgets sylvicoles consentis par le gouvernement du Québec à la MRC de La Matanie ne permettent pas l'atteinte d'un rendement accru sur les TPI;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de documenter scientifiquement la régénération naturelle des surfaces qui ne font pas l'objet de travaux de reboisement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie et la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales de la MRC de Matane, un organisme à but non lucratif, souhaitent s'associer pour recruter un étudiant en foresterie pour réaliser des relevés sur le terrain, pour une période de quatorze semaines (32,5 heures/semaine) au taux horaire de 12,25 \$;

CONSIDÉRANT QUE ladite Corporation a obtenu une aide financière d'Emploi d'été Canada (2 931 \$) pour l'embauche d'un étudiant en foresterie et a accepté de contribuer au projet pour un montant de 1 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une somme d'environ 4 000 \$ à la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales de la MRC de Matane pour défrayer les frais de matériel, de déplacement et de salaires pour la partie non couverte par la contribution de l'organisme et la subvention d'Emploi d'été Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 290-05-17

ATTESTATION DE CONFORMITÉ – "PROGRAMME 2017 DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE" DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIE (SOPFIM) SUR LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie n'a pas règlement en matière de lutte contre les insectes ravageurs forestiers et les maladies cryptogamiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie ne peut pas régir l'aménagement de la forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFIM doit demander une autorisation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'application du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI)*;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFIM doit également obtenir des autorisations environnementales, notamment du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir les autorisations requises, un certificat de conformité à la réglementation régionale est généralement requis de la part de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC soit autorisé à délivrer une attestation de conformité à la réglementation du TNO de Rivière-Bonjour pour les interventions de la SOPFIM dans le cadre de son Programme 2017 de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 291-05-17

APPUI À LA COALITION URGENCE PORT DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les leaders politiques et économiques de la région de la Matanie ont procédé au lancement de la Coalition Urgence Port de Matane, le lundi 1^{er} mai 2017, afin de réclamer la reconstruction du quai commercial de Matane par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Port de Matane est une infrastructure névralgique pour l'économie de notre région, contribuant au maintien de près de 750 emplois directs et indirects, dont un emploi sur quinze dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie maximale du quai commercial de Matane est estimée à cinq ans, six au plus, par une étude commandée en 2013 par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT QUE les risques associés à des bris augmentent avec le vieillissement de l'infrastructure et qu'un bris majeur pourrait compromettre les activités de plusieurs entreprises névralgiques pour la vitalité économique de notre région;

CONSIDÉRANT QU'advenant la fermeture du quai commercial, plus de 65 % des entreprises utilisatrices fermeront leur porte ou devront déménager leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE les activités liées au quai commercial génèrent une valeur ajoutée globale de 78,8 millions \$ au PIB du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Canada est le propriétaire exclusif du quai commercial du Port de Matane et qu'il a donc la responsabilité d'assurer le bon état de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE la situation d'urgence dans laquelle se retrouve le Port Matane est unique au Canada, aucun autre quai commercial avec un tel impact économique n'étant condamné à si brève échéance sans la réalisation de travaux majeurs de reconstruction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'appuyer activement et concrètement la Coalition urgence Port de Matane;

DE demander au gouvernement fédéral de débloquer rapidement les fonds nécessaires à la reconstruction du quai commercial du Port de Matane;

DE transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Marc Garneau, ministre des Transports du Canada, monsieur Amarjeet Sohi, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, et monsieur Rémi Massé, député d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 292-05-17

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COALITION URGENCE PORT DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Société de développement du parc industriel et portuaire de Matane, un organisme à but non lucratif, en lien avec la structuration et l'organisation de la Coalition Urgence Port de Matane;

CONSIDÉRANT ladite Société a mandaté une firme spécialisée en relations publiques pour l'assister, au coût estimé à environ 30 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte de verser à la Société de développement du parc industriel et portuaire de Matane une contribution de 7 500 \$ en lien avec la structuration et l'organisation de la Coalition Urgence Port de Matane pour le paiement des services professionnels d'une firme de relations publiques, laquelle contribution sera versée après le réception des pièces justificatives (facture d'honoraires professionnels) et la transmission d'une facture par l'organisme;

QUE la contribution susmentionnée soit prélevée à partir du budget de développement économique (programme d'accompagnement des entreprises, partie financée par des quotes-parts municipales).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 293-05-17

RECOMMANDATIONS – RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT POUR L'ÉVÉNEMENT "PHOS"

CONSIDÉRANT QUE PHOS favorise la création et la circulation d'œuvres des domaines des arts visuels, numériques/médiatiques et multidisciplinaires;

CONSIDÉRANT QUE PHOS permet de diversifier l'offre culturelle dans la région du Bas-Saint-Laurent et plus spécifiquement pour notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE PHOS permet de maintenir et de développer les acquis régionaux en ce qui a trait à l'image photographique en dynamisant le milieu;

CONSIDÉRANT QUE PHOS permet de diversifier et de développer les publics;

CONSIDÉRANT QUE PHOS vise à stimuler la création originale en région;

CONSIDÉRANT QUE PHOS permet de mettre en place des ententes de recherche entre le CDRIN (Centre de recherche en imagerie numérique - Matane) et des artistes;

CONSIDÉRANT les nombreux partenaires associés à l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE PHOS cadre avec les priorités d'intervention de la MRC et les objectifs de la PSPS;

CONSIDÉRANT QUE PHOS a obtenu la confirmation d'un financement dans le cadre du programme de partenariat territorial du BSL du CALQ, dans lesquels les partenaires financiers sont la MRC de La Matanie et la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE PHOS bénéficie d'une entente de partenariat avec la Ville de Matane qui se termine au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie recommandent au Conseil :

DE maintenir un soutien de 7 500 \$ pour l'année financière 2017-2018 dans le cadre du FDT – *Programme de développement des communautés – volets ententes sectorielles, mandats dédiés et collaborations spéciales*;

DE rendre le versement de l'aide financière conditionnelle à la remise par le promoteur d'une copie du rapport final et à la présentation des pièces justificatives démontrant que la totalité de l'aide financière a été dépensée;

DE travailler de concert avec la Ville de Matane afin de proposer un partenariat financier selon les priorités et limites des organisations pour les années subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 294-05-17

RECOMMANDATIONS – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – JEUX DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 145-03-16 appuyant la candidature de la MRC de La Matanie pour la tenue des Jeux des Aînés en 2017 ou en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a obtenu l'organisation desdits jeux en 2018 et demande l'appui de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'usage des MRC du Bas-Saint-Laurent de soutenir l'organisation des Jeux des Aînés sur leur territoire pour un montant de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie recommandent au Conseil de transmettre une lettre d'intention à la ville de Matane relativement au versement d'une contribution de 10 000 \$ pour l'organisation des Jeux des Aînés en 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 295-05-17

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – LA RUCHE

CONSIDÉRANT le développement d'une plateforme de socio-financement en ligne par la SOPER connue sous l'appellation « La Ruche Bas-Saint-Laurent »;

CONSIDÉRANT QUE la SADC de la région de Matane a accepté d'agir comme répondant local afin que les entrepreneurs de La Matanie puissent bénéficier de ce nouveau service;

CONSIDÉRANT la SADC de la région de Matane a demandé une contribution à la MRC de La Matanie pour couvrir les frais de ce projet estimé à 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet coïncide au volet « Innovation sociale » de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale de la MRC de La Matanie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE verser un montant de 500 \$ à la SADC de la région de Matane pour le projet visant à rendre La Ruche Bas-Saint-Laurent accessible aux entreprises de la MRC, à partir du budget du développement économique (dons et commandites).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 296-05-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDES DE DONNS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'admissibilité des demandes de dons et commandites en lien avec ladite politique et la présentation des dossiers aux membres du comité;

CONSIDÉRANT QUE les contributions consenties sont généralement associées à un partenariat en contrepartie d'une visibilité pour la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la demande de dons et commandites via la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*, comme suit :

- Projet "Talents locaux lors de 5 à 7 à la Marina de Matane" du Club de Yacht de Matane : 1 100 \$, volet Partenariat (100 \$ par municipalité).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

--

RÉSOLUTION 297-05-17

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

Le directeur général par intérim
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*